

St Georges sur Loire le 11 /04 /2018



Monsieur Jack MARTIN  
Président d'APAE49  
La Haute Guibrette  
49170 ST GEORGES SUR LOIRE

à

Monsieur Marc SCHMITTER  
Président de la communauté de communes  
LOIRE-LAYON-AUBANCE  
1, Rue Adrien MESLIER  
49170 St GEORGES S/ LOIRE

**Objet : ANC contrôle de fonctionnement.**

Monsieur le Président,

Nous avons été alerté par un adhérent d'APAE 49, qu'un contrôle de bon fonctionnement de son ANC allait avoir lieu et nous sommes fort surpris de constater que la SAUR soit retenue pour cette mission. En effet la délégation de pouvoir confiée à cette société par LOIRE-LAYON pour une durée de 12 années prenait fin en décembre 2017. Tout laisse penser que vous avez renouvelé son contrat. Y a t-il eu appel d'offre ? Pour quelle durée ? sur quelle délégation des services cette société élabore t'elle ses diagnostics ? Autant de questions que les usagers sont en droit de se poser.

Sachant qu'il n'a pas de SPANC constitué à cette heure en LOIRE-LAYON-AUBANCE, comment cette société peut-elle présenter à chaque particulier contrôlé, comme le demande la loi, le document relatif au règlement de service du SPANC ?

Comment cette société privée tant décriée dans le passé par les responsables successifs du SPANC LOIRE-LAYON ( M. Tertrais, Mme Lévêque) et nous-mêmes, pour ses contrôles bâclés, le manque de compétences des contrôleurs formés en interne, le non-respect de la loi (5 à 7% des contrôles n'ont toujours pas été effectués sur cette communauté de communes, alors qu'ils auraient dû être terminés fin 2012), l'absence de rapport au SPANC des contrôles effectués, etc.... a-t-elle pu retrouver votre confiance ?

.../...

.../...

Nous considérons également que cette société est à la fois juge et partie ayant en main toute la chaîne décisionnelle depuis les diagnostics, jusqu'aux travaux de réfection ou de réhabilitation d'un ANC.

Un service en régie avec des personnes compétentes n'aurait-il pas été la solution à retenir ?

Nous vous formulons toutes nos réserves, sur le choix de la SAUR et des dysfonctionnements qui pourraient apparaître au cours de son mandat.

Et surtout nous regrettons qu'une décision de cette importance ait été prise sans concertation des associations représentant les usagers, dans le cadre de la Commission Consultative, comme le demande la loi dans une communauté de communes de plus de 50 000 habitants.

Veillez agréer Monsieur le Président l'expression de nos salutations distinguées.

Mr Jack MARTIN Président d'APAE49

Copie courrier à Mr le vice-Président en charge de l'assainissement en LOIRE-LAYON-AUBANCE.

St Georges sur Loire le 11 /04 /2018



Monsieur Jack MARTIN  
Président d'APAE49  
La Haute Guibrette  
49170 ST GEORGES SUR LOIRE

à

Monsieur Thierry GALLARD  
Vice-Président de la communauté de communes  
Loire-Layon-Aubance  
en charge de l'assainissement

**Objet : ANC contrôle de fonctionnement.**

Monsieur le Vice-Président,

Nous avons été alerté par un adhérent d'APAE 49, qu'un contrôle de bon fonctionnement de son ANC allait avoir lieu et nous sommes fort surpris de constater que la SAUR soit retenue pour cette mission. En effet la délégation de pouvoir confiée à cette société par LOIRE-LAYON pour une durée de 12 années prenait fin en décembre 2017. Tout laisse penser que vous avez renouvelé son contrat. Y a-t-il eu appel d'offre ? Pour quelle durée ? sur quelle délégation des services cette société élabore-t-elle ses diagnostics ? Autant de questions que les usagers sont en droit de se poser.

Sachant qu'il n'a pas de SPANC constitué à cette heure en LOIRE-LAYON-AUBANCE, comment cette société peut-elle présenter à chaque particulier contrôlé, comme le demande la loi, le document relatif au règlement de service du SPANC ?

Comment cette société privée tant décriée dans le passé par les responsables successifs du SPANC LOIRE-LAYON ( M. Tertrais, Mme Lévêque) et nous-mêmes, pour ses contrôles bâclés, le manque de compétences des contrôleurs formés en interne, le non-respect de la loi (5 à 7% des contrôles n'ont toujours pas été effectués sur cette communauté de communes, alors qu'ils auraient dû être terminés fin 2012), l'absence de rapport au SPANC des contrôles effectués, etc.... a-t-elle pu retrouver votre confiance ?

.../...

.../...

Nous considérons également que cette société est à la fois juge et partie ayant en main toute la chaîne décisionnelle depuis les diagnostics, jusqu'aux travaux de réfection ou de réhabilitation d'un ANC.

Un service en régie avec des personnes compétentes n'aurait-il pas été la solution à retenir ?

Nous vous formulons toutes nos réserves, sur le choix de la SAUR et des dysfonctionnements qui pourraient apparaître au cours de son mandat.

Et surtout nous regrettons qu'une décision de cette importance ait été prise sans concertation des associations représentant les usagers, dans le cadre de la Commission Consultative, comme le demande la loi dans une communauté de communes de plus de 50 000 habitants.

Veillez agréer Monsieur le Vice-Président l'expression de nos salutations distinguées.

Mr Jack MARTIN Président d'APAE49

Copie courrier à Mr Marc SCHMITTER Président de la Communauté de Communes LOIRE-LAYON-AUBANCE.